



# **Programme national alimentation et activité physique 2008 – 2012 (PNAAP)**

Rapport sur les résultats de la procédure d'audition

**Pour renseignements :**  
**Office fédéral de la santé publique**  
**Monsieur Alberto Marcacci**  
**[alberto.marcacci@bag.admin.ch](mailto:alberto.marcacci@bag.admin.ch)**  
**Tél. 031 322 64 41**

# Table des matières

<b>Synthèse</b>	<b>4</b>
<b>1. Situation initiale</b>	<b>6</b>
<b>2. Objet de la procédure d'audition</b>	<b>6</b>
<b>3. Résultats de la procédure d'audition</b>	<b>7</b>
3.1. Avis généraux	7
3.2. Prises de position sur la vision, la stratégie et les objectifs	13
3.3. Champs d'action et mesures prioritaires	18
3.4. Autres remarques	19
<b>4. Annexes</b>	<b>20</b>
4.1. Liste des participants ayant pris position	20
4.2. Commentaires sur le texte	22

## Synthèse

La procédure d'audition relative au Programme national alimentation et activité physique 2008-2012 (PNAAP) s'est déroulée du 26 octobre 2007 au 21 janvier 2008. Le nombre de prises de position reçues s'élève à 71.

Les participants approuvent le PNAAP à une très large majorité, puisque 68 d'entre eux se sont exprimés en sa faveur. Les cantons, les communes, le secteur agroalimentaire, les organisations spécialisées dans la santé et la protection des consommateurs ainsi que celles qui se consacrent au sport et à la jeunesse plébiscitent le PNAAP. Ils motivent leur décision en précisant que, compte tenu de la situation initiale et des preuves scientifiques, il existe un besoin de coordination et d'action. Une association économique (Centre Patronal) et deux partis gouvernementaux (PDC et UDC) rejettent le programme, arguant surtout que la prévention et la promotion de la santé dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique relèvent de la responsabilité personnelle de chaque citoyen et que l'Etat n'a pas à intervenir pour réguler la situation.

48 participants se déclarent certes favorables au PNAAP mais élèvent des objections à son encontre. Les organisations spécialisées en particulier (13) mais aussi les cantons (9) et, de manière isolée, le secteur agroalimentaire et les partis politiques demandent que le financement soit garanti et/ou critiquent le fait que le PNAAP ne contient pas suffisamment de données afférentes à ce sujet. Les cantons (13) et les organisations spécialisées (5) notamment demandent que les compétences des offices fédéraux (OFSP et OFSPO) et de Promotion Santé Suisse qui dirigent le programme soient clarifiées. Dans ce contexte, quelques participants ont souligné la nécessité d'harmoniser le PNAAP à la future loi sur la prévention.

Une large majorité des milieux intéressés, parmi eux les cantons, toutes les organisations spécialisées dans la santé et la protection des consommateurs ainsi que certains partis politiques et le secteur agroalimentaire, soutiennent la vision sur laquelle le PNAAP se fonde. Une partie des représentants du secteur agroalimentaire et des associations économiques rejette le texte et justifie ce choix en soulignant que, d'une part, cette vision occasionne des coûts trop élevés et que d'autre part, elle s'immisce trop dans la manière dont les individus gèrent leur vie privée.

Une très grande majorité des participants à la procédure d'audition, les cantons et les communes notamment ainsi que les organisations spécialisées, apportent son soutien à la stratégie et aux objectifs poursuivis par le PNAAP alors que les représentants du secteur agroalimentaire et des associations économiques critiquent ces points ou demandent qu'ils soient modifiés.

S'agissant de la question relative aux mesures et aux champs d'action prioritaires, la mise en place d'une coordination nationale et/ou la création d'une plate-forme nationale ainsi que la promotion de la santé des enfants et des adolescents ont la priorité absolue pour les milieux impliqués. En outre, les participants considèrent les mesures régulatrices et le contrôle de leur efficacité comme essentiels même si ces points suscitent des controverses : alors que 24 participants, à savoir : les organisations spécialisées dans la santé et la protection des consommateurs en particulier mais aussi plusieurs cantons et partis politiques, encouragent la prise de telles mesures, de nombreux représentants des cantons, des partis politiques, des milieux économiques et du secteur

agroalimentaire s'expriment explicitement contre ces mesures et/ou souhaiteraient les exclure d'emblée.

## **1. Situation initiale**

Dans le cadre d'un processus participatif, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a établi, sur mandat du Conseil fédéral, le Programme national alimentation et activité physique 2008-2012, (PNAAP) en collaboration avec l'Office fédéral du sport (OFSP) et Promotion Santé Suisse. Ce programme vise à mettre en œuvre la « Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé » adoptée en 2004 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et la « Charte européenne sur la lutte contre l'obésité » (2006). Ces documents exposent les progrès réalisés ces dernières années sur le potentiel de prévention que renferment une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante. En Suisse, comme dans d'autres pays, le nombre des personnes en surcharge pondérale et obèses enregistre une forte hausse, ce qui implique une augmentation des coûts de la santé et des risques de voir se développer des maladies non transmissibles. Le programme a pour objectif d'inverser cette tendance.

## **2. Objet de la procédure d'audition**

Le « Programme national alimentation et activité physique (PNAAP) » a été soumis aux milieux intéressés pour prise de position dans le cadre d'une procédure d'audition réalisée du 26 octobre 2007 au 21 janvier 2008. Parmi les 99 organisations inscrites, figuraient les cantons, les représentants des communes et des villes, les partis politiques, les associations économiques, le secteur agroalimentaire, les organisations spécialisées dans la santé et la protection des consommateurs, les organisations du sport et de la jeunesse (Annexe 1 : Liste des participants ayant exprimé leur avis).

57 milieux impliqués ont donné leur opinion sur le projet, auxquelles viennent s'ajouter 14 prises de position spontanées, ce qui représente 71 réponses reçues à l'OFSP : 25 cantons, 3 organisations communales, 6 partis politiques, 2 associations économiques, 8 représentants du secteur agroalimentaire, 24 organisations spécialisées et 3 organisations du sport et de la jeunesse.

### 3. Résultats de la procédure d'audition

#### 3.1. Avis généraux

Une large majorité des participants à la procédure d'audition s'exprime en faveur du Programme national alimentation et activité physique. Les arguments liés à la politique sanitaire et la structure claire du projet sont jugés comme étant positifs. Le manque de mesures concrètes et de données afférentes au financement font l'objet de critiques. Seuls certains cercles économiques isolés et deux partis politiques se montrent sceptiques envers le PNAAP ou le rejettent. Ceux-ci invoquent comme raison principale le fait que l'alimentation et l'activité physique relèvent de la responsabilité personnelle de chaque citoyen et que l'Etat n'a pas à intervenir dans ces domaines. Le tableau ci-dessous fournit les résultats de la procédure d'audition.

**Tableau 1 : Vue d'ensemble des résultats de la procédure d'audition**

Acteurs	Total	Avis favorable	Avis favorable avec objections	Rejet total
Cantons	25	9	16	0
Communes	3	0	3	0
Partis	6	1	3	2
Associations économiques	2	0	1	1
Secteur agroalimentaire	8	0	8	0
Organisations spécialisées	24	4	20	0
Organisations du sport et de la jeunesse	3	1	2	0
Total	71	15	53	3

## **Cantons**

Les cantons se sont majoritairement exprimés en faveur du programme proposé. Aucun des 25 cantons ayant émis son opinion ne l'a rejeté. Ils justifient leur prise de position en tout premier lieu avec des arguments inhérents à la politique sanitaire : « Il est prouvé qu'une activité physique suffisante et une alimentation équilibrée constituent deux éléments essentiels à la santé. Il convient de placer la problématique du surpoids – dont l'ampleur ne cesse de s'aggraver – en tête de la liste des priorités de la politique sanitaire et ce, d'un point de vue macroéconomique et sanitaire » (GR). Pour le canton de Berne (BE), la Confédération envoie, avec ce programme, un signal important : une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante empêchent, d'une part, l'apparition de différentes maladies et, d'autre part, sont une des solutions à l'augmentation du nombre de personnes en surpoids dans notre pays. Le canton de Bâle-Campagne (BL) souligne que l'on sait depuis longtemps qu'il est nécessaire d'agir dans ces domaines et que ceux-ci revêtent une importance capitale sur le plan de la politique sanitaire. D'autres cantons insistent sur le fait que le projet PNAAP est bien structuré, qu'il est exhaustif et qu'il s'engage à suivre les principes modernes de la santé publique (FR). 50% des cantons indiquent qu'ils ont déjà développé ce type de programme ou qu'ils sont en train de le faire (AG, BE, BL, FR, GE, GR, JU, LU, OW, NW, TG, ZG, ZH). C'est pour cette raison, mais aussi afin d'éviter les doublons, que les cantons qui se sont exprimés préconisent la mise en place d'une coordination nationale. Ils demandent également que les compétences d'organes responsables au niveau fédéral (OFSP, OSPO et Promotion Santé Suisse) soient clarifiées.

## **Communes**

Tant l'Association des Communes Suisses (ACS) que l'Union des Villes Suisses (UVS) se déclarent favorables au Programme national alimentation et activité physique mais elles souhaitent que la politique que la Confédération, les cantons et les communes mènent dans ce domaine soit cohérente. Elles ajoutent que la stratégie du PNAAP au niveau communal fait largement défaut.

## **Partis politiques**

Six partis – parmi lesquels les quatre partis gouvernementaux – ont pris position : Le PRD, le PS, le PEV et l'UDF se sont exprimés en faveur du programme, en émettant parfois des réserves. L'UDC et le PDC rejettent le PNAAP pour différentes raisons.

Le PRD salue notamment le processus participatif dans le cadre duquel le programme a été établi sur la base des rapports de l'OMS. Il mentionne que les conclusions des rapports de l'OMS relatifs à l'importance d'avoir un poids corporel sain afin de se sentir bien et d'éviter le développement - au sein de la société - de maladies liées à une alimentation déséquilibrée sont incontestées. A cet égard, il souligne qu'il est également indiqué en Suisse que l'OFSP élabore une stratégie adéquate en collaboration avec tous les acteurs impliqués. Cette stratégie permettrait de

sensibiliser davantage la population au fait qu'elle doit adopter une alimentation équilibrée et pratiquer une activité physique.

Le PS salue le programme et l'approche choisie en particulier. Il exhorte la Confédération à coordonner activement ce programme et à mettre à disposition les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif principal.

Le PDC ne soutient pas le présent programme et demande que l'OFSP le remanie. Ce parti est certes d'accord avec l'évaluation de l'OFSP et approuve la nécessité d'agir contre les mauvaises habitudes alimentaires et le manque d'activité physique mais il critique surtout la manière employée par l'OFSP pour établir le programme. En effet, selon le PDC, l'office n'a pas suffisamment informé les commissions législatives compétentes des Chambres fédérales ni les organes politiques des cantons et ne les a pas intégrés aux travaux.

L'UDC rejette le programme. Il affirme que la lutte contre l'obésité passe surtout par la promotion du sport à l'école élémentaire et ne doit pas être abordée au moyen de mesures régulatrices. En outre, il précise qu'il convient de traiter le citoyen comme un être majeur et responsable de lui-même et de s'abstenir de restreindre inutilement sa liberté.

Le PEV soutient le PNAAP et n'exclut pas la prise de mesures régulatrices pour combattre l'obésité. Ce parti indique qu'il serait opportun de réétudier la création d'une taxe sur les lipides telle que proposée dans l'interpellation Studer (CN 04.3005) et ce, afin de financer au moins le programme.

L'UDF reconnaît certes le besoin d'agir mais pense que, en dépit de la réunion de toutes les conditions nécessaires à une alimentation équilibrée et à une activité physique suffisante individuelle ou en groupe, la population n'exploite pas ces possibilités essentiellement pour des raisons de confort. Il demande que la vision et la stratégie du PNAAP soient adaptées en ce sens.

### **Associations économiques**

Les associations économiques expriment un avis critique sur le PNAAP. L'Union suisse des arts et métiers (USAM) pense qu'il est préférable de peser le pour et le contre et qu'il faut, dès lors, renoncer à l'adoption de mesures régulatrices. De même, elles rejettent les ingérences dans l'organisation individuelle d'une entreprise. Le Centre Patronal, qui est contre le projet, avance des arguments similaires. Par ailleurs, il ajoute que le PNAAP n'est pas assez ancré dans la réalité et que l'on ne voit pas bien comment il sera mis en œuvre.

### **Secteur agroalimentaire**

L'Union suisse des paysans (USP) soutient les efforts du programme qui visent à lutter efficacement contre le surpoids, l'obésité et les maladies transmissibles. Il salue l'approche interdisciplinaire prônée par le projet pour atteindre cet objectif. Fruit-Union Suisse (FUS) s'offusque du fait que le programme prévoit des interventions régulatrices au cas où les mesures volontaires n'aient pas les effets escomptés. Elle souligne que la liberté de choisir des

consommateurs ainsi que celle liée au commerce et à la publicité sont des conditions-cadres essentielles à l'économie de marché et à la société. Elle ajoute qu'il importe de stimuler la responsabilité personnelle et que l'on ne doit imposer de mesures ni aux individus ni à l'économie.

La Fédération des industries alimentaires suisses (fial) travaille, avec acharnement, sur cette problématique depuis cinq ans. Elle jette un regard critique sur ce projet et propose que le schéma directeur du PNAAP soit repensé en profondeur et que son contenu soit structuré. La Fédération des coopératives Migros (FCM) et la Coop soutiennent le PNAAP. La Coop et la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS) saluent la manière dont le rapport décrit les différentes activités des autorités, des institutions privées et des organisations et placent celles-ci dans le contexte de la « Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé » adoptée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elles déplorent le fait que les écoles, entre autres, ne figurent pas parmi les partenaires importants que sont la confédération, les cantons, les milieux scientifiques et industriels ainsi que les organisations non gouvernementales. En outre, elles considèrent que le commerce de détail qui propose un large éventail de produits sains, cible ses offres et fait preuve d'un grand engagement dans le domaine n'est pas suffisamment pris en considération.

GastroSuisse est d'avis que l'alimentation et l'activité physique font partie intégrante de la vie privée. D'après elle, il ne devrait être possible de s'ingérer dans cette sphère que si des raisons fondées l'imposaient. GastroSuisse affirme que, par conséquent, il est impératif de peser le pour et le contre, d'une part, des restrictions dans le domaine de la santé et des coûts et, d'autre part, des ingérences dans la façon dont les individus gèrent leur vie. Eu égard à la situation qui prévaut en matière de données, GastroSuisse est convaincue que des mesures régulatrices dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique ne s'avèreraient guère efficaces. Aussi l'Etat doit-il se contenter de transmettre informations et renseignements à ce sujet. hotelleriesuisse trouve que la mise en œuvre d'un programme national est judicieuse mais qu'il est tout aussi important d'encourager la responsabilité personnelle et de limiter les interventions de l'Etat à un strict minimum. Hotelleriesuisse poursuit en disant que les produits et leurs fabricants et/ou ceux qui les commercialisent ne devraient pas être sous le feu des critiques mais qu'il conviendrait plutôt de dénoncer les mauvaises tendances. Ce participant mentionne la difficulté d'évaluer si le programme est compatible avec les différentes branches, étant donné qu'il n'énumère aucune mesure concrète, et d'estimer quelles seront les répercussions financières de son lancement.

### **Organisations spécialisées dans la santé et la protection des consommateurs**

La Fédération des médecins suisses (FMH) soutient le PNAAP mais reste sceptique quant à une mise en œuvre « qui n'occasionnerait pas de coûts » grâce à l'exploitation de synergies uniquement. La FMH indique que le succès d'un programme d'une telle portée, d'une telle complexité et d'une telle importance sur le plan de la politique sanitaire est menacé si aucun moyen financier supplémentaire n'est alloué. La Ligue suisse contre le cancer demande que tout

ne soit pas prioritairement fondé sur un engagement volontaire mais que, dès le départ, des prescriptions légales soient étudiées et mises en application. L'Association Suisse du diabète préconise notamment la création d'une coordination nationale dans le cadre du PNAAP pour optimiser la collaboration et utiliser les ressources de manière optimale et ciblée. Le Forum Obésité Suisse (fos) considère le PNAAP comme étant positif mais ajoute qu'il devrait prendre en compte les débats actuels menés à l'échelle internationale et contraindre la direction politique du pays à encadrer le défi considérable posé par l'épidémie de surpoids en matière de politique sanitaire et ce, en introduisant des mesures ciblées. En revanche, il serait dangereux de croire qu'un projet d'une telle portée puisse être réalisé sans engendrer de coûts, avec les moyens ordinaires disponibles actuellement. Par ailleurs, la prévention permanente du surpoids et de l'obésité faite en vue d'inverser la tendance s'étalera sur plusieurs générations, selon le fos. Compte tenu de la complexité des problèmes à résoudre, le fos juge irréaliste le délai de cinq ans défini pour mettre en œuvre le programme.

santésuisse pense que l'alimentation et l'activité physique relèvent de la sphère privée et se fondent sur la responsabilité personnelle de chaque individu. Elle précise que l'Etat et les autorités devraient exercer une fonction subsidiaire dans ce domaine. Toutefois, santésuisse soutient les efforts qui contribuent, grâce à des mesures ciblées et coordonnées dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique, à promouvoir la santé et à empêcher l'apparition de maladies liées à une alimentation déséquilibrée. Elle souligne que le législateur ne considère pas les prestations de prévention comme des prestations de l'assurance obligatoire des soins (AOS) – hormis certaines prestations afférentes à la prévention médicale destinée aux personnes menacées. Aussi le PNAAP ne devrait-il pas, selon santésuisse, conduire à une extension du catalogue des prestations de l'assurance obligatoire des soins. En outre, il est également impératif que les travaux préparatoires relatifs à une loi sur la promotion de la santé et la prévention et ceux inhérents au développement du programme PNAAP 2008 – 2012 soient harmonisés entre eux.

La Fondation pour la protection des consommateurs (Stiftung Konsumentenschutz [SKS]), pense qu'il est indispensable et urgent d'accorder l'attention nécessaire au problème du surpoids et de lui opposer des stratégies appropriées. La SKS doute que l'industrie alimentaire joue son rôle, sur une base volontaire, de manière efficace et contraignante. D'après la SKS, la prise de mesures régulatrices devrait donc, dès le début, faire l'objet de débats.

La Haute école de Zurich pour les sciences appliquées (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften zhaw) pense que le PNAAP va dans la bonne direction. En dépit des efforts consentis par divers milieux, l'augmentation du nombre de personnes souffrant de surpoids et d'obésité d'une part et le nombre de celles dont le poids est inférieur à la normale, d'autre part, est telle qu'il est urgent d'agir. Les efforts consentis en vue de modifier le comportement alimentaire des individus auront, à son avis, l'effet escompté non pas dans quelques années, mais dans quelques décennies. La Société Académique Suisse pour la Recherche sur l'Environnement et l'Écologie (saguf) apporte son soutien au PNAAP mais constate que celui-ci n'attache que peu d'importance aux aspects inhérents à l'environnement et au développement durable. A ses yeux, l'environnement et la santé ne devraient pas être traités isolément si l'on souhaite freiner, voire

inverser durablement, la tendance en ce qui concerne les maladies des pays riches et les mauvaises habitudes en terme d'alimentation et de mobilité. Les problèmes inhérents à la hausse du nombre de personnes en surcharge pondérale au sein de la population suisse sont liés à la politique structurelle et à celle de l'habitat ainsi qu'à l'éloignement de l'homme de son milieu naturel et écologique. C'est pourquoi la SAGUF considère la prévention structurelle comme étant indispensable.

### **Organisations du sport et de la jeunesse**

La Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS) salue le programme proposé par l'OFSP. Elle affirme qu'il constitue la première étape vers la mise en œuvre de la résolution de l'OMS « Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé ». Elle souligne que le PNAAP pourrait ralentir, voire stopper, les évolutions indésirables découvertes par les scientifiques dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique.

Le PNAAP est soutenu tant par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) que par le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ). Celui-ci trouve que le PNAAP est majoritairement exhaustif et logique dans sa structure.

## 3.2. Prises de position sur la vision, la stratégie et les objectifs

### Vision et mission

Une large majorité des participants à la procédure d'audition s'expriment en faveur de la vision sur laquelle le PNAAP se fonde : « La Suisse offre des conditions-cadres dans lesquelles les individus, les familles et toute la collectivité adoptent une alimentation équilibrée et une activité physique régulière favorisant ainsi une bonne santé ». Les milieux intéressés approuvent également le texte de la mission.

Les communes et les cantons qui se sont exprimés sur la vision (18) plébiscitent le texte à l'unanimité. Dans sa prise de position, le canton de Bâle-Campagne (BL) déplore que la vision et la mission ne mentionnent ni les aspects psychiques de l'alimentation et de l'activité physique, ni les questions concernant la maîtrise d'un développement physique sain à l'adolescence. Il indique que la plupart des adolescents n'aiment pas leur corps ; un constat qui est en lien étroit avec l'alimentation et l'activité physique. Le canton de Schwyz (SZ) est d'avis qu'il faudrait éventuellement compléter la formulation de la vision en précisant que le mandat global – et ainsi l'environnement proche - serait délégué aux communes. Les cantons qui se sont exprimés sur la mission approuvent également le texte de cette dernière. Le canton de Glaris (GL) rend toutefois attentif au fait que la pensée stratégique contenue dans le deuxième principe (« Les maladies liées à une alimentation déséquilibrée et au manque de mouvement enregistrent une diminution ») est certes concevable dans le contexte général, mais difficilement démontrable. Le canton de Zoug (ZG) évoque les offres dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention et de la thérapie mentionnées au chiffre 3 en précisant qu'il ne suffit pas uniquement de les « définir » mais qu'il convient bien plus de les étendre afin que les objectifs puissent être atteints.

Parmi les partis politiques qui ont pris position sur la vision, le PDC, le PS et le PRD soutiennent le texte. Selon le PRD, le libre arbitre de chaque individu doit, toutefois, tenir une place prépondérante : des mesures qui voudraient contraindre les citoyennes et les citoyens à adopter un comportement précis ou discriminent d'une façon ou d'une autre les personnes qui ne veulent pas suivre les principes du PNAAP ne sont pas indiquées selon la conception libérale de la Suisse. Quant à l'UDF, il considère que la vision proposée par le PNAAP ne suit pas la bonne direction. D'après ce parti, elle devrait prendre davantage en compte le fait que la population n'exploite pas les possibilités qui lui sont offertes essentiellement pour des raisons de confort et ce, malgré des conditions optimales pour une alimentation équilibrée et des activités physiques individuelles ou en groupe. C'est pourquoi l'UDF propose le texte suivant : « *La population suisse sait qu'une alimentation déséquilibrée et un manque de mouvement sont en corrélation avec des maladies cardiovasculaires, de l'hypertension, du diabète, etc. Elle est informée sur les installations et les institutions sportives accessibles au public. Les organisations et les institutions qui promeuvent et soutiennent une alimentation équilibrée et l'activité physique bénéficient au besoin de contributions publiques. Les écoles supérieures, professionnelles, secondaires et obligatoires sensibilisent les élèves à une alimentation et un mode de vie sains. Les caisses-maladie*

*encouragent les assurés (la population) à adopter une alimentation et un mode de vie sains en introduisant des systèmes de primes malus/bonus adaptés aux risques et des programmes prévoyant des contrôles de santé réguliers – annuels par exemple – et des modules de conseils sur l'alimentation et la santé. »*

Parmi les représentants des associations économiques et du secteur agroalimentaire qui ont émis leur opinion sur la vision, l'Union suisse des paysans (USP) et Fruit-Union Suisse (FUS) plaident en faveur du texte actuel alors que la fial et GastroSuisse (Gs) le rejettent. Ces dernières estiment que la vision engendre, d'une part, des coûts subséquents trop importants et s'imisce, d'autre part, trop dans la manière qu'ont les individus de gérer leur vie. Gs propose d'adopter la vision suivante : « *La Suisse informe les individus, les familles et toutes les collectivités sur la façon dont ils peuvent s'alimenter sainement, avoir une activité physique suffisante et favoriser ainsi une bonne santé.* ». Les quatre points de la mission sont, par ailleurs, considérés comme étant trop généraux. Il conviendrait de les modifier de sorte qu'aucune mesure régulatrice ne puisse en découler. Il importerait également de garantir que l'Etat se charge uniquement d'informer la population et qu'il ne s'imisce pas dans la vie privée des individus. Fruit-Union Suisse trouve que la formulation de la mission du PNAAP est trop vague et qu'il est donc impossible de prendre position.

Les douze organisations spécialisées et le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) qui ont pris position sur la vision plaident en faveur du texte soumis. Le Bureau de prévention des accidents (bpa) souhaiterait que la terminologie soit adaptée et propose de remplacer « ...activité physique régulière... » par « ...activité physique bénéfique pour la santé... ». Le CSAJ soutient la mission du PNAAP et tout particulièrement le point 3 qui met en exergue l'importance du groupe-cible « enfants et adolescents ». Toutefois, il dit qu'il faut se concentrer davantage sur les groupes-cibles que les mesures actuelles n'ont guère ou pas du tout touchés comme cela a été prouvé. Ce constat s'applique notamment aux personnes avec un faible niveau de formation ou étant issues de la migration et qui sont mal intégrées dans la société. L'égalité des chances évoquée au point 4 devrait, selon le CSAJ, se référer à la prise en considération de la situation initiale de ces groupes-cibles.

## **Stratégie et objectifs**

Une large majorité des participants soutient la stratégie et les objectifs poursuivis par le PNAAP. Sur les 19 représentants des cantons et des communes qui se sont exprimés sur le sujet, tous approuvent la procédure choisie en matière de stratégie et d'objectifs, en ajoutant des considérations ou en critiquant néanmoins certains points. Un représentant est d'avis que la stratégie au sens propre du terme n'est pas facilement identifiable et qu'elle doit être dégagée des paragraphes consacrés à la vision, à la mission, aux objectifs et aux priorités. Un paragraphe entièrement dédié à la stratégie permettrait d'y voir plus clair d'après le canton de Nidwald (NW). Le canton de Bâle-Ville (BS) indique qu'il est largement en mesure de suivre les objectifs du programme mais il attire l'attention sur quelques imprécisions. Il souligne que l'on tente pour la première fois dans le cadre du PNAAP de définir la collaboration et la répartition des tâches entre l'OFSP, l'OFSPPO et Promotion Santé Suisse. La délimitation proposée des objectifs

principaux ne convainc pas entièrement étant donné que ceux-ci se recoupent parfois. En outre, le rapport montre combien il est important d'améliorer la collaboration entre chaque niveau d'intervention : la Confédération, les cantons et les communes ainsi que les ONG. L'analyse présentée dans le rapport ne va toutefois pas assez loin : seuls des projets de prévention nationaux y figurent. Les projets-clés des cantons et des communes ne sont pas mentionnés. L'analyse n'intègre ainsi pas suffisamment la partie essentielle afférente à la mise en œuvre. Le canton de Glaris (GL) déplore lui aussi le manque d'affirmations claires sur les aspects financiers et les responsabilités en ce qui concerne l'orientation et les objectifs prévus. Une mise en œuvre des pensées directrices et des tâches couronnée de succès doit, selon ce canton, être liée à un modèle financier adéquat, conformément aux principes de l'équivalence fiscale. Le canton de Schaffhouse (SH) s'exprime en faveur des objectifs et de la stratégie du programme ainsi que de la prise en considération des campagnes et des fournisseurs de programmes existants. Il estime toutefois qu'il est impératif que l'OFSP et Promotion Santé Suisse concluent des accords dans les domaines stratégiques et opérationnels. Le canton de Schaffhouse (SH) explique que l'on doit savoir clairement qui est responsable du thème « Poids corporel sain » afin d'éviter l'exécution de tâches administratives inutiles et de garantir les modalités de mise à disposition des fonds destinés aux cantons (nature des fonds, période et lieu). Par ailleurs, ce canton indique que l'on s'interroge sur le rapport entre ce programme et la future loi sur la prévention. Le canton de Zoug (ZG) regrette que les objectifs ne mentionnent pas l'orientation sur les décideurs sociétaux et politiques. Il renvoie à la « Charte européenne sur la lutte contre l'obésité 2006 » que le PNAAP cite maintes fois et qui définit comme suit son premier objectif : « Pour parvenir à mobiliser les différents secteurs et à réaliser des synergies entre eux, il convient que les hauts responsables politiques fassent preuve de volonté et emmènent le mouvement, avec un engagement de l'ensemble des pouvoirs publics. » Aussi le canton de Zoug affirme-t-il que l'objectif « Lobbying » devrait venir compléter les cinq buts du PNAAP. Plusieurs cantons (NE, VD, ZH) considèrent que l'indice de masse corporel (IMC) et la classification qui en découle pourrait s'avérer être un indicateur problématique pour la santé.

Les partis politiques qui plaident en faveur du PNAAP saluent, pour la plupart, la stratégie choisie et les objectifs. Pour le PRD, il est indispensable de garantir une coordination nationale en vue de dégager des synergies et d'éviter les doublons. Il estime que l'accent mis par le PNAAP sur le comportement alimentaire des enfants et des adolescents (cf. objectif 2, alimentation saine) revêt une importance fondamentale d'un point de vue libéral. Il précise qu'il conviendrait d'intégrer à l'objectif 5 les problèmes de poids inférieur à la normale et d'anorexie (optimiser les offres de conseils et de thérapies).

Les commentaires des associations économiques et du secteur agroalimentaire sur les objectifs et la stratégie du PNAAP sont critiques mais majoritairement positifs. Le Centre Patronal (CP) préconise en particulier la mise en place d'une coordination nationale. La fial trouve que les objectifs ne sont pas convaincants. Elle estime que la coordination nationale – qui est importante bien entendu – et l'objectif relatif à la thérapie portant sur le surpoids et les troubles du comportement alimentaire sont considérés comme des mesures plutôt que comme des buts

véritables. En se fondant sur le document de base adopté en Allemagne, la fial propose de se limiter aux trois objectifs suivants que l'on peut aisément comprendre et diffuser : 1. Améliorer durablement le comportement en matière d'alimentation et d'activité physique ; 2. Stopper l'augmentation du surpoids chez les enfants et 3. Freiner l'épidémie de surpoids et d'obésité. GastroSuisse demande que tous les objectifs définis soient modifiés de sorte qu'aucune mesure régulatrice ne puisse en découler. En outre, elle précise qu'aucune structure supplémentaire ne devrait être créée au sein de l'administration publique ou de l'économie privée.

Presque toutes les organisations spécialisées dans la santé et la protection des consommateurs approuvent les objectifs et la stratégie du PNAAP. Pour l'Alliance ONG et CardioVascSuisse, la coordination telle qu'envisagée dans le programme constitue certes un point-clé mais l'on n'en sait guère sur la manière de garantir cette coordination et sur la collaboration et la participation des principaux acteurs. La stratégie s'exprime, selon elles, au travers des mesures sélectionnées. Elles indiquent que si le plus grand problème de santé publique de notre époque n'est abordé qu'au moyen d'un monitoring et d'une plate-forme de discussions, on peut se poser des questions. Nutrinet et le Forum Obésité Suisse portent également un jugement critique sur la plate-forme nationale. Les critiques ne portent pas tant sur sa création que sur l'absence d'une description claire et contraignante des tâches et d'une définition des compétences et des pouvoirs décisionnaires. En outre, il est précisé que des exemples en provenance de l'étranger prouvent que son efficacité est limitée. Selon la Ligue suisse contre le cancer, les objectifs du PNAAP couvrent certes les aspects principaux de la thématique mais elle émet des réserves quant à la planification de la mise en œuvre. A son avis, le programme national ne pourrait guère être appliqué sans engendrer de coûts étant donné que les ressources actuelles ont été réunies et ont fait l'objet d'une redistribution. Elle trouve également que la durée de vie du programme (2008 – 2012) est trop courte pour atteindre les objectifs fixés. Elle souligne que l'organisation de la mise en œuvre prévoit de répartir les cinq objectifs entre les trois partenaires principaux. Quant à l'objectif 3 (Promouvoir l'activité physique et le sport) elle précise qu'il sera attribué à deux partenaires mais que l'on ne sait pas vraiment comment cette répartition sera effectuée. Elle évoque les charges de coordination supplémentaires que cette répartition entre les partenaires occasionnerait. En outre, elle affirme que les intérêts individuels et les stratégies de chaque partenaire pourraient être gênants et vider le PNAAP de toute sa substance. Il serait plus judicieux de modifier la limite du système et de ne pas intégrer explicitement les objectifs 3 et 4 au programme (poids corporel sain) mais de signaler qu'ils seront mis en application par l'OFSP et Promotion Santé Suisse. Elle précise que cette opération devrait être prise en compte dans le cadre de l'objectif 1 (Coordination nationale) avec toutes les précautions requises.

santésuisse considère l'intégration du PNAAP dans la nouvelle loi sur la prévention comme étant essentielle. A ses yeux, il importe de prévenir l'apparition de parallélités ou de contradictions. Une distinction nette entre les objectifs du programme et ceux afférents à la santé – qui dépendent théoriquement les uns des autres – devrait permettre d'arriver à cette fin. S'agissant de la plate-forme nationale placée sous la direction de l'OFSP, santésuisse fait valoir des réflexions juridiques : Promotion Santé Suisse est déjà une organisation qui peut et doit jouer le rôle d'un service de

coordination central. santésuisse souligne que seule Promotion Santé Suisse dispose du mandat légal requis.

La SAGUF regrette que les demandes et les dix années d'expérience du Plan d'action environnement et santé (PAES) ne soient pas davantage prises en compte dans le PNAAP et ce, bien que ce plan tire des enseignements importants sur l'alimentation, l'activité physique, le bien-être et la mobilité. Elle demande l'intégration analogue des facteurs structurels dans le domaine environnemental et notamment de la politique structurelle et de celle de l'habitat et donc la participation de l'OFEV et de l'ARE lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du PNAAP.

Le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) s'exprime dans les détails sur la stratégie et les objectifs du PNAAP et en soutient les points fondamentaux. Il déplore cependant l'absence de délimitation entre les objectifs 2 et 3 (Promouvoir une alimentation équilibrée et l'activité physique et le sport), d'une part, et l'objectif 4 (approche intégrée en vue de réaliser des modèles intégrés de promotion d'un poids corporel sain), d'autre part. Il indique que l'objectif 4 – tel que formulé dans le PNAAP – contient peu d'approches qui ne figurent pas déjà dans les objectifs 2 et 3. Selon le Conseil, les nouveautés de l'objectif 4 résident, pour l'essentiel, dans la vue d'ensemble de la problématique et l'intégration des aspects sociaux et psychiques. D'après le CSAJ, il conviendrait donc de mettre l'accent sur la promotion des compétences psychosociales importantes en matière de santé au lieu de se perdre dans des mesures qui ne peuvent pas vraiment être dissociées ni délimitées de celles mentionnées aux objectifs 2 et 3. Il indique que l'objectif correspondrait ainsi aux intentions figurant dans les documents, à savoir : permettre à certaines catégories de la population de résister à la pression de l'environnement et de ne pas développer un comportement alimentaire nuisant à la santé.

### 3.3. Champs d'actions et mesures prioritaires

Dans son courrier du 26 octobre 2007, l'OFSP a demandé aux participants à la procédure d'audition de prendre position sur les champs d'action et les mesures prioritaires.

**Tableau 2 : Champs d'action et mesures prioritaires**

	Cantons, communes	Partis	Milieux économiques /secteur agroalimentaire	Org. spécialisées org. du sport et de la jeunesse	<b>Total</b>
Coordination nationale, plate-forme	10	0	3	12	<b>25</b>
Mesures régulatrices	7	3	0	10	<b>20</b>
Promotion de la santé chez les enfants et les adolescents	9	2	1	6	<b>18</b>
Monitoring	4	0	2	4	<b>10</b>
Meilleure information, messages uniformes	2	0	1	8	<b>11</b>
Mesures thérapeutiques	1	0	0	5	<b>6</b>
Offre de restauration dans les écoles, repas de midi	3	0	0	3	<b>5</b>
Promotion de la santé au niveau des communes	2	0	0	3	<b>5</b>
Formation et formation continue	1	0	0	4	<b>5</b>
Consolidation de la culture sanitaire	1	0	1	2	<b>4</b>
Mesures afférentes à l'aménagement du territoire	0	1	0	4	<b>5</b>
Amélioration du profil nutritionnel	0	0	0	2	<b>2</b>

Le Tableau 2 présente les champs d'action et les mesures prioritaires cités par les différents groupes d'acteurs et la fréquence à laquelle ils sont mentionnés. La mise en place d'une coordination à l'échelle nationale et la création d'une plate-forme nationale – déjà évoquées comme étant importantes dans les objectifs – est le principal souhait formulé par les participants en général et aussi par les cantons, les milieux économiques, le secteur agroalimentaire et les

organisations spécialisées. Il inclut une clarification des compétences OFSP/OFSPPO/Promotion Santé Suisse. Les mesures régulatrices arrivent en deuxième position de même que le contrôle de leur efficacité, mais elles font l'objet de controverses parmi les participants : alors que 20 organisations spécialisées mais aussi plusieurs cantons et partis politiques demandent la prise de telles mesures et le contrôle de leur efficacité, nombre de représentants des cantons, des partis politiques et du secteur agroalimentaire ne souhaitent pas explicitement ces mesures et veulent même les exclure d'emblée (cf. également chap. 3.1.). La mise sur pied d'un monitoring, une meilleure information, notamment des messages uniformes sur les différents thèmes, sont d'autres champs d'action prioritaires.

### **3.4. Autres remarques**

Les éléments principaux mentionnés ci-dessus figurent dans les chapitres 3.1 à 3.3. Certains participants ont proposé de modifier concrètement le texte du PNAAP. Leurs propositions sont résumées à l'Annexe 2 si elles n'ont pas déjà été traitées dans les chapitres précités.

## 4. Annexes

### 4.1. Liste des participants ayant pris position

#### Cantons

Departement Gesundheit und Soziales des Kantons Aargau	AG
Standeskommission des Kantons Appenzell Innerhoden	AI
Regierungsrat des Kantons Bern	BE
Regierungsrat des Kantons Basel-Landschaft	BL
Regierungsrat des Kantons Basel-Stadt	BS
Conseil d'Etat du Canton de Fribourg	FR
Conseil d'Etat du Canton de Genève	GE
Regierungsrat des Kantons Glarus	GL
Regierung des Kantons Graubünden	GR
Gouvernement de la République et Canton du Jura	JU
Gesundheits- und Sozialdepartement des Kantons Luzern	LU
Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel	NE
Landammann und Regierungsrat des Kantons Nidwalden	NW
Sicherheits- und Gesundheitsdepartement des Kantons Obwalden	OW
Gesundheitsdepartement des Kantons St.Gallen	SG
Regierungsrat des Kantons Schaffhausen	SH
Regierungsrat des Kantons Solothurn	SO
Regierungsrat des Kantons Schwyz	SZ
Departement für Finanzen und Soziales des Kantons Thurgau	TG
Consiglio di Stato della Repubblica e Cantone Ticino	TI
Landammann und Regierungsrat des Kantons Uri	UR
Département de la Santé et de l'action sociale du Canton de Vaud	VD
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie du Canton du Valais	VS
Regierungsrat des Kantons Zug	ZG
Gesundheitsdirektion des Kantons Zürich	ZH

#### Communes, villes

Association des Communes Suisses	ACS
Union des Villes Suisses	UVS
*Municipalité de Lausanne	LS

#### Partis

Parti démocrate-chrétien	PDC
Union démocratique fédérale	UDF
Parti évangélique suisse	PEV
Parti radical-démocratique suisse	PRD
Parti socialiste suisse	PS
Union Démocratique du Centre	UDC

#### Associations économiques

Centre Patronal	CP
Union suisse des arts et métiers	USAM

## **Secteur agroalimentaire (agriculteurs, transformateurs, commerçants)**

Coop	Coop
Fédération des industries alimentaires suisses	fial
GastroSuisse	GS
Hotelleriesuisse	HS
Fédération des coopératives Migros	FCM
Union suisse des paysans	USP
Fruit-Union Suisse	FUS
* Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse	CI CDS

## **Organisations spécialisées dans la santé et la protection des consommateurs**

Bureau de prévention des accidents	bpa
CardioVascSuisse	CVS
*Unité de Nutrition Clinique (UNC)	CHUV
*Department of Agricultural and Food Sciences	ETHZ
*Forum Obésité Suisse	fos
*Forum Pédiatrie ambulatoire	FP
Ligue suisse contre le cancer	KL
*Alliance ONG « Alimentation, activité physique, poids corporel »	ONG
*Nutrinet	NN
*Praxispädiater Forum	
*Promotion Santé Suisse	
Santé publique Suisse	PHS
Radix Centre de compétences suisse en promotion de la santé et prévention	Radix
santésuisse	Ss
* Société Académique Suisse pour la Recherche sur l'Environnement et l'Écologie	SAGUF
Société Suisse de Nutrition	SSN
Association Suisse du diabète	ASD
* Association Suisse des Diététicien/nes diplômé/es	ASDD
*Fédération suisse des sages-femmes	FSSF
Schweiz. Verband der Mütterberaterinnen	SVM
*Les Hôpitaux de Suisse	H+
Stiftung für Konsumentenschutz	SKS
Fédération des médecins suisses	FMH
*Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	zhaw

## **Organisations sportives et de jeunesse**

Conférence des répondants cantonaux du sport	CRCS
Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse	CFEJ
Conseil suisse des activités de jeunesse	CSAJ

\* prises de position spontanées

## 4.2. Commentaires sur le texte du PNAAP

Page	Texte	Remarque	Org.
4	Paragraphe « Alimentation et activité influent sur la charge de morbidité ».	Il manque l'indication portant sur la qualité des hydrates de carbone consommés.	FCM
5	1 <sup>er</sup> paragraphe : « ...nach dem eigenen Dafür halten... »	Problème de compréhension de la phrase en allemand	NN
6	Le PNAAP : un programme-cadre Le présent programme vise à combler les lacunes et à analyser les faiblesses de la situation actuelle et, plus particulièrement, à améliorer la coordination.	Les faiblesses devraient être citées dans ce passage-là ou dans l'introduction.	PHS
7	Promouvoir l'activité physique et le sport L'enjeu est de renforcer de manière ciblée nos habitudes de mouvement et nos pratiques sportives.	Qu'est-ce que cela signifie ?	PHS
8	Troisième base de la mise en œuvre	« Le PNAAP doit véhiculer un message positif comme le plaisir de manger <i>sainement</i> et le bien-être de <i>pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé</i> »	bpa
8	Bases de la mise en œuvre : il est indispensable, pour atteindre les objectifs, que la coopération entre les acteurs, encouragée lors de l'élaboration du PNAAP soit maintenue, voir renforcée dans la phase de mise en œuvre. Il est également important de focaliser les efforts sur la collaboration multisectorielle et le partenariat avec l'industrie alimentaire. Par la création de synergies avec les partenaires, les ressources et les moyens existants peuvent être mieux et plus efficacement utilisés.	Il est important d'intégrer l'industrie alimentaire ! Mais pourquoi l'emploi du terme « également » ? Rien n'est possible sans les cantons, les particuliers et les projets existants. Ces acteurs devraient être placés au même niveau que l'industrie alimentaire – le programme devrait entretenir la culture démocratique de la Suisse dans ce contexte également. La plate-forme ne fonctionnera que si les partenaires ont les mêmes droits – si tel n'est pas le cas une opposition, qui perturberait voire bloquerait le processus, pourrait bien entrer en action.	PHS
10	Prévention des maladies non transmissibles	Le diabète devrait être mentionné avant le cancer car il est plus aisé de prouver l'efficacité de la prévention.	ASD
10	Titre marginal « Prévention de l'obésité »	Compléter le titre comme suit : « Prévention du surpoids et de l'obésité »	fial
10	Information relative à la mesure du ventre	Biffer	fial
10	Evocation de la stratégie adoptée par l'AMS	Biffer car cette stratégie est abordée au chiffre 1.1.	fial
12	Deuxième titre marginal	Compléter comme suit : « Propagation du surpoids et... ».	fial

13	Remarque précisant que le contenu du programme repose sur les recommandations et les bases de l'OMS et de la Commission européenne.	Cette remarque n'a rien à voir avec le contexte international.	fial
14	Remarque sur la forte consommation de sucre	A compléter par des données quantitatives afférentes à l'apport énergétique maximal recommandé par jour. Evocation de l'étude réalisée par l'Université de St-Gall (2008).	fial
15	Troisième titre marginal	« Le surpoids et l'obésité en Suisse »	fial
15	Données relatives aux coûts de la santé en 2001	Données plus récentes ? Les coûts de l'obésité peuvent-ils être ainsi dissociés des coûts de l'inactivité ?	fial, Gs
15	Coûts macroéconomiques liés à l'activité physique	Nous recommandons d'ajouter la rubrique « Coûts induits par les accidents ». Les frais de traitement découlant directement des accidents survenus lors de la pratique d'un sport s'élèvent à 758 millions de francs par an. Les coûts matériels totaux, qui comprennent la perte de productivité due aux absences pour cause d'accident, se montent à 2,1 milliards de francs par année. Quant aux coûts macroéconomiques totaux des accidents de sport, y c. les coûts immatériels, ils se chiffrent à 13,1 milliards de francs par an (Sommer et al. 2007).	bpa
17	Tableau 1, « Forte consommation d'alcool »	Une consommation modérée d'alcool peut déjà provoquer le cancer.	PHS
17	« Acides gras trans dont il a été démontré qu'ils constituent des facteur de risque pour les maladies induites par l'alimentation ».	Affirmation pas suffisamment différenciée : les acides gras trans provenant des ruminants ont un effet plutôt positif.	fial
17	« ... diminution de la consommation de graisses saturées ... »	Il devrait être écrit « remplacement des SFA par des PUFA » notamment (anglais : « <i>shift</i> »).	NN
20	Point a) : « une alimentation riche en énergie ... »	Il devrait être écrit : « une alimentation à forte densité énergétique... »	NN
21	1 <sup>er</sup> paragraphe : « substances de ballast »	Le terme « fibres alimentaires » usuel en Suisse devrait être utilisé.	NN
22	Fig. 6 : Concept-cadre pour la promotion d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière.	Le texte ne reprend pas les notions figurant dans le concept-cadre si bien que celui-ci est hors contexte. Il est difficile de comprendre les flèches sans texte explicatif. En outre, il manque les flèches allant du cercle intérieur vers le cercle extérieur	PHS

		(contexte sociétal). En effet, tous les facteurs figurant dans le cercle intérieur influencent le contexte sociétal.	
22	Facteurs modifiables Facteurs individuels : ... Contexte social : ... Contexte environnant : environnement construit, comme les structures d'habitation et les infrastructures de transport ou l'accès à des équipements sportifs, ainsi que l'accès à des contrées de repos et de détente et à l'environnement naturel, comme les forêts et les cours d'eau ; dans le domaine de l'alimentation : disponibilité et accessibilité des aliments.	Référence à l'objectif « activité physique équilibrée » et « alimentation équilibrée » selon toute vraisemblance. Les termes « dans le domaine de l'alimentation » et « dans le domaine de l'activité physique » peuvent être biffés.	PHS
25	Compréhension globale : La culture sanitaire doit s'entendre comme un concept global aidant l'individu à se comporter de manière responsable en matière de santé avec le concours de son environnement social ; cette culture permet aussi à la population d'influencer les sphères sociale et politique de telle manière qu'elles promeuvent des comportements salutogènes (Abel et Bruhin, 2003 et Kickbusch et al., 2005).	Cette définition est très difficilement compréhensible pour des personnes qui ne sont pas spécialisées dans le domaine de la santé publique. Sa formulation n'est pas heureuse : un concept ne peut être actif (...influencer les sphères). La culture sanitaire est une aptitude humaine que peu de personnes possèdent actuellement...	PHS
26	Paragraphe « Activités en cours »	Il manque les activités de l'industrie alimentaire suisse (NUTRIKID, concept de la fial comprenant sept axes d'action, déclaration de la valeur nutritive sur la base de l'apport quotidien recommandé (AQR) avec logo, vaste contrôle des recettes et optimisation de ces dernières du point de vue nutritionnel, etc.	fial, Coop, CI CDS
27	Le surpoids est le facteur de risque majeur du diabète de type 2. D'où le lancement par cinq grands assureurs-maladie et par Promotion Santé Suisse, dans une optique proche de Suisse Balance, du projet national « action d – prévenir activement le diabète ». Outre des mesures de détection précoce du diabète proposées dans les pharmacies, les activités d'« action d » visent à sensibiliser l'opinion publique aux facteurs de risque et sont menées avec le concours d'entreprises et de cabinets de médecins de famille (www.actiond.ch).	Description erronée : il y a trois grands assureurs-maladie ; le projet va dans la même direction que Suisse Balance mais il ne s'adresse pas au même groupe-cible.	PHS
27	Paragraphe : Suisse Balance	Le commerce de détail a participé au financement de plusieurs de ces projets.	Coop, CI CDS

28	Alliance des Organisations non-gouvernementales (ONG) Le réseau CardioVascSuisse a mis en place un vaste programme de lutte contre les maladies cardio-vasculaires (CardioVascSuisse, 2005). L'alliance sous forme de partenariat conclue avec d'autres organisations spécialisées vise à assurer la cohérence d'une politique non gouvernementale se voulant interdisciplinaire, afin d'améliorer les conditions-cadres dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique.	Ce n'est pas juste. L'Alliance des ONG ne développe aucune politique mais elle influence cette dernière afin de modifier les conditions-cadres de sorte qu'il soit plus facile d'adopter une alimentation saine et de pratiquer une activité physique.	PHS
29	Problématique et enjeux	On pourrait renoncer à cette page.	fial
30	Mandat du programme	Il a déjà été mentionné à plusieurs reprises.	fial
32	« activité physique régulière »	A remplacer par « activité physique bénéfique pour la santé ».	bpa
34-35	L'objectif de la collaboration des représentants issus du milieu politique, de l'industrie et d'autres secteurs au sein de la plate-forme est de tirer pleinement profit de cette capacité. La Plate-forme nationale ne doit pas concurrencer les activités des réseaux existants mais, au contraire, les soutenir.	Il vaut mieux adopter une formulation positive, p. ex. « Cette plate-forme politico-stratégique soutiendra ainsi les activités des réseaux existants. »	PHS
35	3. Recherche et développement Un concept de recherche est mis en place pour améliorer l'état des connaissances sur l'alimentation, l'activité physique et le poids corporel de la population vivant en Suisse. La recherche appliquée revêt une importance particulière à cet effet. L'accent sera mis sur la collaboration avec les projets de recherche européens. Des interventions basées sur des évidences sont conçues en fonction des besoins dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, de la détection précoce et de la thérapie.	Déterminer impérativement les besoins.	PHS
35	4. Formation, postgrade ou continue	Ce champ de mesures ne doit pas se limiter uniquement à la médecine ! Les multiples facettes du problème de base (style de vie malsain) doivent aussi se refléter ici. Les enseignants, les éducateurs, les conseillers parentaux, les hommes politiques, les urbanistes et les employeurs entre autres sont aussi des spécialistes.	PHS
37	2. Mesures ciblées visant à encourager une alimentation saine	Les établissements publics devraient servir d'exemple (l'on n'attend pas d'eux qu'ils soient des parangons de vertu, cela ne serait pas réaliste).	PHS

38	<p>4. Rôle des cadres de vie et des groupes-cibles spécifiques (cf. 2.5.4)...  les communes s'engagent afin de sensibiliser davantage la population (p. ex. associations de parents, consultations destinées aux mères et aux pères, centres de jeunes) et fassent usage de leurs possibilités de structuration telles que l'aménagement du territoire, la politique éducative, etc. Dans le Plan d'action environnement et santé (PAES) qui s'est achevé en 2007, une grande partie des projets menés à l'échelon régional avaient pour thème une alimentation équilibrée, à base de produits de saison et régionaux. Les expériences réalisées et les résultats obtenus dans ce cadre gagneraient à être exploités.</p>	<p>En quoi cela se rapporte-t-il à l'alimentation ? (Fait partie du paragraphe sur l'activité physique).  Ajouter plutôt : Organisation de manifestations publiques.</p>	PHS
39	Bases légales et engagement volontaire	<p>Nous renvoyons aux dossiers de sécurité du bpa « Trafic piéton » et « Trafic cycliste » dans lesquels les mesures inhérentes à l'infrastructure sont très bien hiérarchisées. Une planification optimale du réseau et des directives de référence en faveur d'un ralentissement du trafic ont une double utilité : elles réduisent, d'une part, sensiblement le risque d'accidents et rendent, d'autre part, l'offre plus attrayante.</p>	bpa
41	Troisième paragraphe : remarque concernant la prévention des accidents.	<p>« Il convient d'encourager exclusivement les activités bénéfiques pour la santé. Les activités présentant un risque d'accident élevé doivent être exclues du PNAAP. »</p>	bpa
42	<p>4. Rôle des cadres de vie et des groupes-cibles spécifiques (cf. 2.5.4) ...  L'école est le second cadre important pour les enfants en âge de scolarité. Elle a le gros avantage de permettre d'atteindre tous les groupes socioculturels, et même, indirectement, les familles. Il faut néanmoins se rappeler que l'école est très sollicitée à ce titre et ne peut satisfaire à toutes les demandes.</p>	<p>A biffer ! Pourrait figurer dans n'importe quel programme...</p>	PHS
51	<p>Commission fédérale de l'alimentation (CFA)  Commission fédérale du sport (CFS)  Ces deux commissions doivent servir de groupe de résonance à la Direction stratégique du PNAAP pour les questions politiques et de stratégie en relation avec la mise en œuvre du PNAAP et le développement de la politique suisse en matière d'alimentation et d'activité physique et aider à faire le lien avec les décideurs politiques.</p>	<p>Meilleure solution : décideurs</p>	PHS
54	Liste des abréviations	<p>Le bpa devrait être mentionné.</p>	bpa

55	Bibliographie : Bundesamt für Gesundheit: Empfehlungen für eine ausgewogene Ernährung. Bundesamt für Gesundheit, Faktenblatt, 2006. Available at: URL: <a href="http://www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung/00211/0313/index.html?lang=de">www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung/00211/0313 /index.html?lang=de</a> .	Vérifier et mettre à jour le lien vers ce document de l'OFSP. Il a été modifié entretemps !	PHS
55	Bibliographie	Les rapports de l'OFSP ne peuvent-ils pas tous être consultés en ligne ? Ne pourrait-on pas créer un lien vers tous les documents ? Le mieux serait d'indiquer uniquement le lien vers la page principale puis les rubriques afin de ne pas se heurter au problème de pages introuvables...	PHS